

Championnat de France des Grandes Écoles

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Échecs (FFE) organise les Championnats de France d'Échecs des Grandes Écoles de parties rapides, les 27 et 28 avril 2019, au Château d'Asnières, 6 rue de l'église, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi open est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) et par la Fédération Internationale Des Échecs (FIDE). Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Rapide (FIDE, ou FFE à défaut) publié au 1^{er} avril 2019.

Sont autorisés à participer les étudiants des Grandes Écoles adhérentes de la Conférence des Grandes Écoles qualifiés via la phase qualificative ainsi que 30 invités par la FFE. Chaque participant français doit être licencié A ou B à la FFE pour la saison en cours. Afin qu'un joueur étranger puisse participer au tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Le tournoi se joue en 9 rondes au système Suisse Intégral. Les appariements sont informatisés à l'aide du programme P.A.P.I (version 3.3.5, conçu par Erick Mouret). Les Règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88ème Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018).

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A4 et B4 s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de **15 minutes + 2 secondes/coup** pour toute la partie (cadence Fisher). Le **forfait est déclaré après 15 minutes de retard**, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 : Inscription

L'inscription aux Championnat de France des Grandes Écoles est gratuite.

Article 5 : Horaires des rondes et programme du Championnat

Samedi 27 avril :

- 10h00 – 13h30 : pointage
- 14h00 : Ronde 1
- 14h45 : Ronde 2
- 15h30 : Ronde 3
- 16h45 : Ronde 4
- 17h30 : Ronde 5
- 18h15 : Ronde 6

Dimanche 28 avril :

- 9h30 : Ronde 7
- 10h15 : Ronde 8
- 11h00 : Ronde 9
- 12h15 : Départages éventuels
- 13h30 : Simultanées d'Elisabeth PAEHTZ et Sophie MILLIET
- 15h00 : Remise des prix

Article 6 : Résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat dans un délai suffisant (annonce micro) se verront créditer d'un double zéro.

Les demandes de nulle par application de la règle des 50 coups et de 3 fois la même position devront avoir été faites préalablement à l'arbitre qui commencera à effectuer le décompte des coups depuis ce moment et pour la suite de la partie. Toute demande faite a posteriori, ne sera pas recevable – car non prouvable – à l'exception :

1. De l'accord des deux joueurs
2. Des tables retransmises, et à condition qu'il n'y ait pas de problème technique.

Article 7 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France individuel, les deux premiers de la grille américaine s'affrontent lors d'un match aller-retour en blitz de 3 minutes + 2 secondes/coup. En cas d'égalité, un blitz Armageddon sera organisé. Le premier sur la grille américaine choisit sa couleur. Le conducteur des Blancs dispose de 5 minutes tandis que le conducteur des Noirs dispose de 4 minutes ; un incrément de 2 secondes par coup est ajouté à partir du 60^{ème} coup pour les deux joueurs. Il y a obligation de gagner pour le conducteur des Blancs ; si le résultat est une nulle, le conducteur des Noirs l'emporte.

Pour les autres places, les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

Article 8 : Titres décernés et Prix

Le titre de Champion de France des Grandes Écoles Individuel est attribué au vainqueur du classement général, après départage en cas d'ex-æquo.

Le titre de Champion de France des Grandes Écoles par équipes est attribué aux trois meilleurs compétiteurs issus d'une même École. En cas d'égalité, c'est l'équipe dont la somme des performances des trois joueurs est la plus grande qui remporte le titre.

Les joueurs classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} selon la grille américaine reçoivent chacun un trophée.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (Arbitre FIDE / AE1) – **Tel : 06.33.75.23.01.**

Arbitre adjointe : Anastasia SAVINA (AFO1).

Article 10 : Comportement des joueurs

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions de la FFE.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut faire appel de cette décision. La demande doit être faite par écrit immédiatement après la fin de la partie concernée et avant la publication de la ronde suivante. La demande écrite d'appel sera jointe au rapport technique du tournoi. Elle sera transmise au président de la Commission d'Appel Sportif (CAS) de la FFE.

Article 12 :

L'inscription au Championnat de France d'Échecs des Grandes Écoles 2019 implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement du participant à la diffusion des photos et vidéos prises lors du tournoi.

**La directrice du championnat
Mathilde CHOISY**

**L'arbitre principale
Loriane LEBRET**